



PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ SUR LE TERRITOIRE DE CHANDLER

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE

Nom(s) du(des) propriétaire(s) : _____

Adresse de l'unité d'évaluation : _____

Matricule de l'unité d'évaluation : _____

CONSTRUCTION D'UNE MAISON NEUVE

Dans le but de bénéficier d'un crédit tel que stipulé au règlement V-231-2020

je, , fais les déclarations suivantes et m'en porte garant :

oui non

- La construction ou l'ouvrage a été réalisé avant le 31 décembre 2025

et suit un permis émis après le 1^{er} janvier 2020 et avant le 31 décembre 2025

Date de fin des travaux :

Permis # Date d'émission du permis :

- L'immeuble construit est ma résidence principale

- L'immeuble respecte les règlements municipaux et a obtenu tous les permis nécessaires, le cas échéant

- Avez-vous bénéficié d'un programme antérieur d'accès à la propriété sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé et ce, depuis moins de cinq (5) ans

(Signature du (des) propriétaire(s))

Adresse de correspondance : _____

N° de téléphone : _____

Ne rien écrire ci-dessous – cette section doit être complétée par Ville de Chandler

Reçu par : _____

Date : _____

oui non

- La demande de crédit de taxes foncières a été déposée à l'intérieur d'un délai maximal de 6 mois suivant la fin des travaux de construction

Approuvé Refusé Raison : _____

DATE : _____

Kim Duffy, CPA CMA
Directrice des finances

Marie-Christine Thériault
Directrice Urbanisme & Environnement